



REGLEMENT COMTE VERTE

Objet

La Comté Verte est une randonnée à allure libre pour les Vélos Tout Terrain (VTT), les Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique (VTAE) et les Gravel. Elle est organisée par le Vélo Club de Vic-le-Comte 63 sous l'égide de l'UFOLEP. L'épreuve est ouverte à tous et toutes les cyclistes licencié(e)s ou non en bonne santé et apte pour la pratique du VTT, VTAE et Gravel.

C'est une épreuve non compétitive et sans classement.

Les participants sont considérés comme en excursion personnelle et doivent respecter le code de la route et les arrêtés municipaux des localités traversées à savoir : Vic-le-Comte, Pignols, Laps, Saint Maurice, Mirefleurs.

Les moins de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte ou doivent posséder au moment de l'inscription une autorisation parentale, sans quoi ils ne seront pas autorisés à participer à la randonnée.

Assurance

Le Vélo Club Vic le Comte a souscrit une assurance auprès de l'APAC qui couvre la responsabilité civile pour l'épreuve cycliste à déclaration préfectorale (article.331-6 du Code du Sport) qui se déroule au départ de Vic-le-Comte. La garantie s'applique tant pour l'association que pour les participants déclarés (membres ou non de l'association) ainsi que les collaborateurs bénévoles et personnalités officielles invitées.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel avant, pendant ou après la randonnée. Les vélos garés sur le lieu de la manifestation (gymnase, ravitaillements, voie publique) sont sous la surveillance des pratiquants.

Parcours

Quatre parcours sont ouverts au départ du Gymnase la Molière (Rue de la Croix du Vent – 63270 Vic-le-Comte) :

- 10 km : parcours pour les débutants et les familles
- 20 km : parcours pour les sportifs occasionnels
- 35 km : parcours pour les sportifs réguliers
- 50 km : parcours les sportifs confirmés.

Les distances ne sont pas précises et peuvent varier à 2km près.

Le balisage est composé de :

- Rubalise
- Panneaux blancs avec points oranges
- Marquage au sol avec points oranges

Horaires :

Les départs sont possibles à partir de 7h00 :

- Parcours 35 et 50 km : de 7 h à 9h30
- Parcours 10 et 20 km : de 8 à 11h00

Des collations sont proposées au départ et sur les ravitaillements situés sur le parcours.

A l'arrivée, un sandwich et une boisson sont offerts à tous les pratiquants. Les autres boissons et repas sont payants. Tarifs sur place.

Dispositions diverses

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve. Il atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication à la pratique du VTT, VTTAE et Gravel. Il doit être couvert par une assurance personnelle.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la randonnée en fonction de la météo ou de tout autre évènement ne permettant pas de réunir les conditions de sécurité ou de permettre le bon déroulement de l'épreuve.

Le participant autorise le Vélo Club de Vic le Comte à utiliser, sur divers supports que ce soit, les photos et vidéos prises à l'occasion de la randonnée.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour emprunter les parcours.

Espaces naturels

Les parcours 20km, 35km et 50km empruntent les voies et chemins de la Forêt de la Comté, propriété du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Classée Espace Naturel Sensible, les pratiquants doivent emprunter uniquement les chemins balisés et ne sont pas autorisés à en sortir.

Plus généralement, sur l'ensemble des parcours seuls les chemins balisés par l'organisation sont autorisés.

Les participants s'engagent à respecter la faune et la flore durant la randonnée et les zones protégées.

Sur l'ensemble du parcours, il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Des poubelles sont mises à disposition des participants au départ et à l'arrivée ainsi que sur les points de ravitaillement.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont possibles en ligne jusqu'au samedi 7 juin 2025 – 10 heures (paiement en ligne via la plateforme Yapla) ou sur place (par CB, en espèces ou chèques) le dimanche 8 juin 2025.

Les licenciés bénéficient de réduction.

Informations inscriptions en ligne et sur place : www.velo-club-vic.fr

Sécurité

En lien avec les services de secours de Vic-le-Comte (sapeurs-pompiers), la police municipale et les services des routes du Conseil départemental les mesures de sécurité seront prises selon leurs recommandations :

- Communication des parcours aux sapeurs-pompiers pour faciliter leur intervention
- Sécurité des abords du gymnase avec la police municipale

- Sécurité des traversées des routes selon les recommandations du service des routes du Conseil départemental

L'inscription à la randonnée la Comté verte 2025 implique pour le participant d'avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter toutes les clauses sans distinction.

Le présent règlement sera affiché sur le lieu de l'inscription.

Numéro en cas d'urgences : 18

Numéros de l'organisation : 06 72 52 74 81 / 06 85 25 54 86 / 06 07 72 61 92 / 06 95 51 01 71